

à la cour d'assises ; arrachée, elle aussi, la toile de Memling, et transportée provisoirement à l'exposition des primitifs français.

Que s'est-il donc passé ?

Le 1<sup>er</sup> avril 1904, Vallé, ministre de la justice, enjoignait à ses procureurs généraux « de faire procéder sans retard à l'enlèvement des crucifix, tableaux et autres signes extérieurs d'un culte, qui se trouvent dans les chambres de leurs cours d'appel... Les présidents des tribunaux civils et de commerce, ainsi que les juges de paix devront également faire disparaître de leurs prétoires lesdits emblèmes... »

« Pour que rien ne manquât à l'à-propos brutal de ces *descentes de croix* — l'édit qui les ordonna, portait la date du *Vendredi Saint* (1). »

Cet enlèvement des crucifix, ordonné un jour de Vendredi Saint, causa dans le pays une immense émotion. « Les hommes qui nous gouvernent et qui nous perdent ont eu des accès de démence plus dangereux que celui-ci. Ils ont commis des méfaits plus funestes : aucun peut-être, qui ait soulevé dans le fond des âmes plus d'amertume et de dégoût (2). » Aussi la protestation s'éleva-t-elle spontanée, de tous les confins de la France outragée dans sa foi. Protestations des évêques, condamnant le sacrilège et prescrivant des actes d'expiation et de réparation. — Protestations du parlement-français par la bouche éloquente de MM. Halgau et de Lamarzelle, sénateurs. — Protestations des conseils généraux : c'est le Nord, la Seine-Inférieure, la Meurthe-et-Moselle, l'Aveyron, le Lot-et-Garonne, la Lozère, la Sarthe, le Calvados, le Finistère, le Maine-et-Loire, le Morbihan, la Vendée qui demandent qu'on restitue au Crucifix sa place d'honneur. La Loire-Inférieure fait mieux encore : le conseil général vote, à l'appel nominal, par trente-trois voix contre trois, ce projet de résolution présenté par M. de la Ferronnays, président :

« Le conseil général, considérant qu'il représente des populations essentiellement chrétiennes ; que la circulaire du garde des sceaux, prescrivant l'enlèvement des emblèmes religieux dans les tribunaux au mépris de la loi et de la volonté du Parlement, constitue le plus grave outrage aux croyances religieuses du département, qu'en présence d'un pareil attentat, une simple protestation verbale est insuffisante ; que d'ailleurs, le mobilier des tribunaux de première instance est propriété départementale et que le conseil général seul a le droit d'en déterminer l'usage, ainsi du reste que le garde des sceaux l'a reconnu lui-même dans la séance de la Chambre des députés du 20 janvier 1904,

» Décide que le Christ enlevé de la salle du tribunal de Nantes, à la première chambre, sera immédiatement, ou en tous cas avant la séance de demain, placé dans la salle des séances du conseil général, où il demeurera pendant toute la durée des sessions.

» Dans l'intervalle des sessions, il sera placé dans la salle de la commission départementale. »

Protestations dans les tribunaux, où les témoins (3) déclarent qu'ils ne prêteront

1. Edmond Rousse, l'éminent jurisconsulte, écrivit une magnifique lettre sur la suppression des christes des prétoires. Les deux lignes que nous citons, en sont extraites.

2. Ibidem.

3. Dans une circonstance célèbre, Théodore Botrel, le poète Breton, avait déjà protesté contre la suppression du serment en face du crucifix. Il avait été appelé comme témoin devant la haute cour de justice, lors du procès Déroulède. Voici, rapporté par la sténographie, le dialogue qui s'échangea entre le président et le courageux témoin :

*Le président.* — Levez la main droite et jurez de dire la vérité.

*Le témoin.* — Où est le crucifix pour jurer, Monsieur le Président ?

*Le président.* — Je vous demande de prêter le serment légal.

*Le témoin.* — Et moi, je vous demande : Où est le crucifix ?

*Le président.* — Si le témoin ne prête pas le serment légal, je vais le prier de se retirer sans déposer.

pas le serment judiciaire tant que le Christ sera absent ; où les avocats refusent de plaider tant qu'on n'aura pas remis en sa place la divine image ; c'est à la quatrième chambre, à la cour de Paris : « Je demande la remise de l'affaire, dit M. Desjardins, jeune avocat stagiaire. Je ne veux plus plaider, tant qu'on n'aura pas réparé l'acte impie et sacrilège qui a été accompli... Je proteste au nom du barreau. »

Cet acte ne fut pas un acte de protestation isolé. Plus de quatre cents avocats de Paris adhèrent à l'admirable lettre de M. Rousse dont nous avons cité quelques fragments. — Des barreaux pétitionnent et font célébrer des messes expiatoires. Impuissants à empêcher le crime, mais résolus à ne pas le commettre, des magistrats donnent leur démission. — Les juges des tribunaux de commerce protestent à Caen, à Lille, à Besançon, à Libourne, à Limoges, à Nantes, à Roubaix.

Nombre de municipalités suivent ces beaux exemples ; elles recueillent le divin Proscrit et lui offrent la place d'honneur dans leur mairie. A Josselin, dans le Morbihan, le maire et député, M. de Rohan, précédé par des enfants tenant en main des branches de laurier, s'en va, à travers les rues, portant lui-même le crucifix du tribunal et escorté par deux mille personnes : une véritable procession des Rameaux accompagnée de vibrants *Hosanna* ! Après une courte halte, faite à la basilique de Notre-Dame du Roncier, où tous les conseillers municipaux allèrent lui baiser les pieds, au nom de leurs concitoyens, le Christ reprend sa marche vers la nouvelle mairie à peine terminée, dont il aura été le premier à prendre possession.

Dans l'Ardèche, à Saint-Martin de Valames, une jeune mariée se dépouille de ses riches atours, pour faire au crucifix un lit d'honneur. Une procession s'organise spontanément à laquelle prend part toute la population. On promène le Christ à travers la bourgade, on le porte dans l'église où tous les habitants défilent à ses pieds comme au Jeudi Saint, puis on l'introduit dans la grande salle de la mairie, où tout le peuple, encore une fois, vient lui rendre hommage.

A Sarzeau, bourg du Morbihan, c'est sur un coussin de velours rouge que le crucifix, précédé du clergé, suivi par la population tout entière, est porté par quatre hommes vigoureux, fiers de leur fardeau.

C'est dans le bel hôtel de ville de Vannes que fut recueillie la sainte image, exilée du prétoire. Au-dessous de la croix on peut lire cette inscription : « Ce crucifix a été enlevé, le 9 avril 1904, du prétoire de la justice, M. Combes étant président du conseil, ministre de l'intérieur (1). »

De toutes les protestations, la plus touchante peut-être et la plus universelle fut celle de toutes ces femmes de France qui, par un mouvement irrésistible, secouèrent tout respect humain, reprirent dans leurs cassettes le crucifix de leurs ancêtres et le suspendirent fièrement à leur cou. Ce fut un beau geste que celui de ces femmes de France, ouvrières ou baronnes. En attachant le Christ à leur cou, elles semblaient dire, ces vaillantes, aux laïcistes, aux proscripteurs : « Venez l'enlever de là, si vous l'osez. » Ce mouvement de protestation n'a pas été, comme trop souvent, le bon mouvement d'un jour. Il dure encore et il faut qu'il persévère ; il faut que la vue de ces crucifix qui étincèlent sur la poitrine de nos mères, qui pendent au cou de nos sœurs rappelle

*Le témoin.* — Eh bien ! tout chrétien qui fait le signe de la croix, étant un crucifix vivant : « Au nom du Père, du Fils et du Saint-Esprit, je jure de dire la vérité. » A ces mots toute une bande d'énergumènes se mit à pousser des hurlements et des ricanements, mais dans le pays les catholiques applaudirent à cet acte de courage.

Depuis la proscription criminelle du 1<sup>er</sup> avril 1904, plusieurs fois des témoins ont prêté serment sur des crucifix qu'ils avaient apportés au tribunal. Bon exemple à suivre.

1. Nous empruntons la plupart de ces détails à la Revue des Intérêts du Cœur de Jésus. *Messenger du Sacré-Cœur*. Juillet 1904, page 431 et suivantes.

sans cesse aux chrétiens de France, avec le sacrilège attentat du Vendredi-Saint 1904, la nécessité d'une expiation plus efficace et d'une réparation plus abondante.

Un poète chrétien devait attacher au pilori les hommes néfastes qui ont chassé le Christ du sanctuaire de la justice.

Écoutez ces strophes vengeresses de François Coppée :

#### LE CHRIST HORS LA LOI.

J'ai dit au Crucifix en tombant à genoux :  
Pardon pour cette honte encor dans notre histoire !  
Nos infâmes tyrans t'ont chassé du prétoire,  
Le jour même, Seigneur, où tu mourais pour nous.

C'est une ignominie et c'est un sacrilège.  
Mais ta tragique image, innocent condamné,  
Peut-être importunait d'un remords obstiné  
Les hideux magistrats sommeillant sur leur siège.

Je les ai vus, alors qu'on traînait devant eux,  
— Sur le banc où s'asseoient le voleur et la fille, —  
Les Moines et les Sœurs, ta sublime famille.  
Les juges condamnaient, mais ils étaient honteux.

Or, ces hommes de qui chaque arrêt se tarife  
Par quelque ruban rouge ou quelque avancement,  
Vont se déshonorer plus confortablement.  
Ton souvenir, Jésus, ne gêne plus Caïphe.

Quand on y réfléchit, c'est très logique. Au lieu  
Du Christ, la Marianne étalera son buste.  
Quand la Justice est morte, il faut bannir le Juste.  
La mégère se carre où planait l'Homme-Dieu.

Hélas ! cela se passe en France, dans ta France !  
Par elle souviens-toi des gestes que tu fis,  
Seigneur, car, ce matin, baisant ton crucifix,  
J'ai vu plus d'un Français sangloter de souffrance.

Quoi ! L'avalissement des âmes est-il tel  
Qu'aucun cri de révolte, aucun ne retentisse,  
Alors qu'on proscrit Dieu des chambres de justice,  
Avant de le chasser bientôt de son autel !

Quoi ! Pas un chef qui nous entraîne aux bonnes tâches !  
Que de crimes ! Quel tas qu'on voit toujours grossir !  
Mais la foule est joyeuse et se rue au plaisir.  
Sera-t-il donc écrit que nous fûmes des lâches !

Jésus, rends-nous l'ardeur des chrétiens d'autrefois !  
Toi qui fis ces martyrs que les tortures folles  
Ni la mort n'empêchaient de briser les idoles,  
Suscite des héros pour relever ta croix !

François COPPÉE.

Vendredi-Saint de l'année 1904.

(Extrait de *La Libre Parole*, dimanche de Pâques, 1<sup>er</sup> avril 1904.)

La justice humaine a accompli sa redoutable mission. Le juge, sous le regard du crucifix, a pesé la culpabilité de l'accusé et édicté une peine correspondante à la faute.

Le malheureux a été condamné à la prison, à la peine de mort ; c'est encore le crucifix qui console le prisonnier dans sa geôle et fortifie le patient sur l'échafaud.

Un missionnaire italien visitait dans sa prison un scélérat chargé de crimes ; il le trouve au milieu de son cachot, à genoux, un crucifix à la main, pleurant et sanglotant. — « N'allez pas croire, mon Père, lui dit le condamné, que je pleure en songeant à mon supplice ; non, je pleure, parce que, quarante ans durant, j'ai été l'ennemi déclaré de ce crucifix qui aujourd'hui est mon seul soutien et mon seul consolateur. »

Quand le prisonnier n'avait pas de christ sous la main pour sanctifier sa solitude, il se plaisait parfois à le dessiner sur les murs de sa prison ou à le tailler dans les blocs de pierre qui le tenaient séparé du monde.

Tel est le mystérieux Poulain, prisonnier d'État au XVI<sup>e</sup> siècle. On voit encore à Gisors, dans la tour dite du prisonnier, le Christ en croix et les deux larrons qu'il



POULAIN, PRISONNIER D'ÉTAT AU XVI<sup>e</sup> SIÈCLE.

sculpta sur la partie du mur mise en lumière par l'étroite fenêtre de sa prison. Nous le représentons exécutant ce pieux travail ; un clou est dans sa main gauche en guise de ciseau ; un fragment de rocher est dans sa main droite en guise du marteau, et son regard inspiré fixe amoureusement l'image du divin Supplicié qui se détache de la muraille.

La philanthropie moderne prend à tâche d'adoucir le sort des prisonniers.

La nouvelle prison de Fresnes, dans le département de la Seine, est une demeure inondée d'air et de lumière où règne même, dit-on, un certain confort.

Heureux prisonniers ! plus heureux encore si, comme aux âges de foi, ils pouvaient, dans leur cachot, contempler et méditer l'image de Celui qui s'est fait prisonnier, pour délivrer les hommes de la captivité du péché !

Il existait, en effet, au Moyen Age, des Confréries, ayant pour but de consoler les captifs et suppliciés, en offrant à leur regard et à leurs lèvres l'image du Crucifié.

Avignon possédait l'une de ces Confréries :

« Les confrères de la Miséricorde ou de Saint-Jean décollé, dit une vieille chronique<sup>(1)</sup>, sont établis pour accompagner les criminels au supplice ; le Recteur, prieur de la Compagnie ou quelque autre officier leur annonce la nouvelle de leur supplice et en même temps les exhorte à se conformer à la justice de Dieu et de recevoir cette mort en esprit de pénitence ; cela se fait deux jours avant l'exécution, durant lesquels on confesse le criminel et on le communie, car, à Avignon comme en Italie, on donne la sainte communion à ceux qui doivent être exécutés. »

Ce n'est pas la sainte Eucharistie seulement qui soutenait ces malheureux, mais la vue et le baisement du crucifix ; les chroniques en font foi, pour consoler les condamnés, les Pénitents noirs « portaient avec eux grande Croix et Crucifix. »

Aussi quelle mort édifiante faisaient ces pauvres gens, ainsi fortifiés par l'Eucharistie, soutenus par la vue du Christ.

Écoutez encore une fois le chroniqueur d'Avignon.

« L'an 1672 et le samedi, 28<sup>e</sup> jour du mois de mai, Pierre du Fort a été condamné à être pendu à la place Saint-Didier, pour plusieurs vols nocturnes avec fracture... Il donna toutes les marques d'un bon chrétien jusque au dit lieu patibulaire où il fit ses adieux et embrassa les Pères Pallasse et Illuminé, ses amis et connaissances, et étant monté jusqu'au bout de l'échelle, prit le crucifix du Père Pallasse et après l'avoir baisé en donna la bénédiction à tout le peuple et assistants en très grand nombre, remplissant toute la place. »

Dites-moi, le charitable Religieux, en reprenant son crucifix, n'était-il pas en droit de dire à ce pauvre larron comme au larron du Calvaire : « *Hodie... eris in Paradiso?* — Confiance, mon frère, vous serez aujourd'hui en paradis, avec ce Jésus dont vous venez de baiser l'image. »

Au XX<sup>e</sup> siècle, comme au XVI<sup>e</sup> siècle, le crucifix transfigure la mort du criminel. On a vu, de nos jours, des condamnés, enflammés par ce suprême baiser donné au Christ, se faire de l'échafaud une tribune, s'improviser prédicateurs de ceux qui venaient se repaître de leur supplice et terminer par un acte d'apostolat une vie pleine de forfaits.

Un de ces malheureux, accompagné de l'aumônier de la prison, était arrivé en face du couperet fatal. Pleinement réconcilié avec Dieu, il embrasse avec effusion le prêtre et le crucifix que lui tend le prêtre.

Puis se tournant vers la foule : « Camarades, dit-il, on ne ment pas quand on va mourir ; laissez-moi donc vous dire, avant de paraître devant Dieu, quels sont vos deux meilleurs amis. Ils sont là, tous deux, devant vous : c'est le prêtre et le crucifix ! »

1. *Recueil historique sur Avignon*, par M. le marquis de Cambis Villeron, 6<sup>e</sup> volume, Mélanges.

